

## CHAMBRE DES COMMUNES

ture, et que toute irrégularité quant aux us et coutumes de la Chambre, sera signalée à l'attention des députés.

Deuxièmement que, pour gagner du temps, car il faudrait peut-être plus de deux heures pour présenter chacune de ces mesures séparément, la Chambre consente à l'unanimité à considérer tous les bills inscrits au *Feuilleton d'aujourd'hui* comme ayant été présentés, ayant subi la première lecture et ayant fait l'objet d'un ordre d'examen pour une deuxième lecture au cours de la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, bien entendu, des remarques que j'ai faites antérieurement au sujet de l'examen et de la régulation de chacun desdits bills.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à considérer ces 68 bills comme ayant été présentés, ayant subi la première lecture et ayant fait l'objet d'un ordre d'examen pour une deuxième lecture lors de la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord!

**M. l'Orateur:** En conséquence, je déclare que les 68 bills inscrits au *Feuilleton d'aujourd'hui* en vue d'être présentés par des députés sont considérés comme ayant été présentés, ayant subi une première lecture et ayant fait l'objet d'un ordre d'examen pour une deuxième lecture lors de la prochaine séance de la Chambre.

## LES FINANCES

## PAIEMENT DE CERTAINS DROITS ET TAXES PROVINCIAUX PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité lors de sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure prévoyant le paiement de certains droits et taxes provinciaux par les corporations de la Couronne le 1<sup>er</sup> avril 1964 ou après cette date.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI SUR LES JUGES ET LA LOI SUR LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

## NOMINATION D'UN NOUVEAU JUGE DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité, lors de sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les juges et la loi sur la Cour de l'Échiquier afin d'autoriser la nomination d'un juge supplémentaire de la Cour

[M. l'Orateur.]

de l'Échiquier du Canada et de pourvoir à son traitement.

(La motion est adoptée.)

## L'ÉNERGIE

## LE COLUMBIA—RENOVI DU TRAITÉ À UN COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Les avis de motions émanant du gouvernement.

La Chambre décide que le Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la mise en valeur conjointe des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961, de même que le Protocole renfermant les modifications et les précisions apportées au Traité, joint à un Échange de Notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis, signé le 22 janvier 1964, soient renvoyés au Comité permanent des Affaires extérieures.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres lors de la prochaine séance de la Chambre.

## LA LOI SUR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

## MODIFICATION CONCERNANT LA RAISON SOCIALE DE LA COMPAGNIE

**M. Jean Chrétien** (Saint-Maurice-Laflèche) demande à déposer le bill numéro C-2, concernant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

## LA LOI SUR LA FAILLITE

## MODIFICATION CONCERNANT LES CESSIONS DES SALARIÉS

**M. David Orlikow** (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill numéro C-3, tendant à modifier la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

## LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES

## MODIFICATION TENDANT À EN ÉTENDRE L'APPLICATION AUX RÉSERVES INDIENNES

**M. D. M. Fisher** (Port-Arthur) demande à déposer le bill numéro C-4, tendant à modifier la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (réserves indiennes).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)